

TRANSFORMATION DES PLANTES

du 25 au 29 mai

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences pour identifier les plantes sauvages à usage alimentaire.

Acquérir les connaissances techniques et réglementaires pour récolter, transformer et commercialiser ces plantes en produits alimentaires.

CONTENU DE LA FORMATION

- Reconnaissance botanique et récolte de plantes : détermination et identification des grandes familles et principales espèces utilisées. (2 jours)
- Étude de la réglementation en vigueur sur la transformation et la commercialisation des plantes.
- Étude de divers procédés de transformation :
 - conserves (confits, sirops, pestos, soupes)
 - séchage
 - plats cuisinés
- Travaux pratiques en atelier de transformation : confits, sirops, soupes, pesto, etc.
- Étude du matériel de transformation.
- Échanges autour des retours d'expérience des participants à la formation.

MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Formateurs du CFPPA, spécialisés en transformation des végétaux.

Intervenant spécialisé en botanique

Atelier agroalimentaire équipé de matériels professionnels, de petite et moyenne capacité de production.

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Durée de la formation : **32 heures**
Horaires : **lundi 13h30 – 17h30**
mardi au vendredi : 8h30 - 17h

Prévoir une blouse et des bottes pour le travail en atelier de transformation.

Sorties terrain, selon météo et possibilités : prévoir du matériel de cueillette et une tenue adaptée pour les sorties, une loupe pour les observations botaniques.

COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

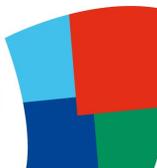
15 €/heure, soit 105 € par jour et par personne.

- Statut agricole, exploitant, conjoint- collaborateur, cotisant solidaire, PPP : le CFPPA dépose des demandes collectives auprès du VIVEA, la prise en charge financière dépend de l'avis du comité. Nous contacter.
- Demandeur d'emploi : s'adresser à votre Pôle Emploi ou nous contacter. Financement possible dans le cadre du dispositif de formation du Conseil Régional.
- Salariés : financement possible dans le cadre de la formation professionnelle continue (CIF, CPF). S'adresser à votre employeur ou à votre organisme paritaire.

Ce stage peut être complété par le module :

«Fabrication de produits cosmétiques» : 2jours, les 6 et 7 avril 2020

cfppa
de la
LOZÈRE



CFPPA de Lozère – site de Florac
2 place de l'Ancienne Gare
48400 FLORAC
Tel : 04 66 65 65 62
Fax : 04 66 65 65 61
cfppa.lozere@educagri.fr
www.epl-lozere.fr

